

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE</p>
--

Séance du Lundi 16 Novembre 2020 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Monsieur Sylvain DOMINGUEZ, conseiller municipal ayant donné pouvoir

Et l'absence de Madame Colette RIZZOLO-BRESSON, représentant l'UDAF

La présence de 10 membres restants,
Pour un total de 12 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Budget exécutoire exercice 2020 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Rectificatif -Compte administratif exercice 2019 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2019 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Budget exécutoire exercice 2020 de la résidence -Foyer Le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Rectificatif -Compte administratif exercice 2019 de la résidence Foyer le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2019 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Budget prévisionnel du service d'aide et d'accompagnement à domicile. Exercice 2021.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Décision modificative n°3 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile-Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Projet de service du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) du CCAS.

L'ordre du jour est modifié et ce point est abordé afin de permettre à Madame Madeleine ESTRYN d'être présente lors de son exposé.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

12/. Budget prévisionnel de la résidence le Thonnaire- Exercice 2021.

Le quorum est modifié Madame ESTRYN ayant dû s'absenter.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Décision modificative n° 2 du budget de la résidence autonomie Le Thonnaire -Exercice 2020.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Délibération sortie de l'actif d'un véhicule Peugeot Break -Budget de la résidence autonomie Le Thonnaire- Exercice 2020.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Décision modificative n°2 du budget du CCAS- Exercice 2020.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Durée d'amortissement des immobilisations.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Convention entre le CCAS et la ville de Sète concernant le dispositif du programme local de réussite éducative. (PRE).

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Convention entre le CCAS et le Conseil Départemental de l'Hérault concernant l'accueil et l'observation clinique dans le cadre des consultations pédiatriques PMI de l'île de Thau, et d'objectifs pour les trois lieux d'accueil enfant-parent (LAEP).

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité

20/. Convention entre le CCAS, le Conseil Départemental de l'Hérault et la CAF relative au fonctionnement du relais d'assistantes maternelles de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

21/. Modification du tableau des postes budgétaires et effectifs.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.


22/. Astreintes résidence autonomie Le Thonnaire.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 16 heures 45.

Sète, le 25 Novembre 2020

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN